

## CONSEIL COMMUNAL DU 19 MAI 2020

=====

Présents à l'ouverture : M. P. FURLAN, Bourgmestre.

Mme M-E. VAN LAETHEM, Présidente du CPAS,

Mme K COSYNS, MM V. CRAMPONT, P. VRAIE, P. NAVEZ, Y CAFFONETTE, Echevins

M. V. DEMARS, Président

MM. X LOSSEAU, F. DUHANT, Mme V THOMAS, MM. A. LADURON, Ph. BRUYNDONCKX, F. PACIFICI, Mme

A. BAUDOUX, Mme C LIVEMONT, M. E. FOURMEAU, Mmes M-C PIREAU, L DUCARME, A-F. LONTIE, M B

FIEVET, Mme V DEHAVAY, Conseillers communaux.

Mme I. LAUWENS, Directrice générale.

Remarque : M P LANNOO est excusé.

### ORDRE DU JOUR

#### SEANCE PUBLIQUE

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
- 2 Démission de Monsieur DEMARS en tant que président du Conseil communal – Acceptation.
- 3 Election du président d'assemblée.
- 4 Démission de Madame VAN LAETHEM en tant que conseillère et présidente du CPAS – Acceptation.
- 5 Démission de Monsieur Vincent CRAMPONT en sa qualité d'Echevin – Acceptation.
- 6 Désignation de Monsieur Vincent CRAMPONT en tant que conseiller du CPAS.
- 7 Démission de Monsieur Paul FURLAN en sa qualité de Bourgmestre – Acceptation.
- 8 Approbation d'un avenant au pacte de majorité.
- 9 Prestation de serment du Bourgmestre.
- 10 Prestation de serment de Monsieur Vincent DEMARS en qualité d'Echevin.
- 11 Prestation de serment du Président de CPAS en qualité de membre du Collège communal.

#### HUIS CLOS

- 12 Désignation d'une directrice générale à titre définitif – Décision.

#### SEANCE PUBLIQUE

- 13 Prestation de serment de la Directrice générale.

#### SEANCE PUBLIQUE

Le Président ouvre la séance à 19h38 et remercie d'emblée le Hall polyvalent et le Centre culturel pour l'organisation logistique de cette séance. Il donne la parole à Mme JEANMART, Conseillère en prévention en charge de la planification d'urgence, chargée de transmettre un message au nom du personnel communal.

« Monsieur le Bourgmestre,

*Cher Paul,*

*L'ensemble du personnel communal aurait souhaité être présent ce soir, malheureusement vu les circonstances du COVID 19, cela n'était pas possible, ils ont tenu à être présents à leur manière et sont presque tous derrière toi en photo. Nous t'avions préparé pour le 13 mars une petite représentation humoristique sur ta réorientation professionnelle qui t'aurait fait bien rire comme lors de nos mémorables St Nicolas, les cadeaux qui sont devant toi, t'en donnent un aperçu et nous te ferons parvenir le texte. Le mot le plus entendu en préparant ce panneau et ces photos à ton égard est CONFIANCE, la confiance que tu nous as toujours accordé et cette relation professionnelle qui pour certains s'est transformée en amitié. Au nom de tout le personnel communal et comme l'indique le montage derrière toi, un très très grand et chaleureux MERCI. »*

C'est avec émotion que l'assemblée applaudit.

Le Président rappelle par ailleurs aux membres du Conseil l'obligation de rentrer leur déclaration de mandats pour le 1<sup>er</sup> juin au plus tard.

1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE.**

C'est à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 18 février est approuvé.

2. **DÉMISSION DE MONSIEUR DEMARS EN TANT QUE PRÉSIDENT DU CONSEIL COMMUNAL - ACCEPTATION.**

La délibération suivante est prise :

**LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

Vu sa délibération du 03.12.2018 désignant Monsieur Vincent DEMARS en qualité de Président du Conseil communal;

Vu la lettre datée du 12.03.2020 par laquelle Monsieur Vincent DEMARS, Conseiller communal, présente sa démission en qualité de Président du Conseil communal, étant appelé à siéger en qualité d'Echevin;

**DECIDE,**

d'ACCEPTER la démission de Monsieur DEMARS en qualité de Président du Conseil communal.

3. **ELECTION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE.**

La délibération suivante est prise :

**LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

Vu l'article L1122-34 § 3-4 et 5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation lequel, en dérogation au principe du Bourgmestre-Président prévu par l'article L1122-15 permet l'élection d'un président d'assemblée parmi les conseillers communaux de nationalité belge issus d'un groupe politique démocratique;

Vu l'acte de présentation déposé le 13.03.2020 auprès de la Directrice générale par les conseillers issus des groupes politiques PS et IC; que cet acte de présentation est recevable au vu des signatures qui y figurent;

Considérant que 7 jours francs se sont écoulés depuis le dépôt de cet acte de présentation;

PROCEDE à l'élection d'un président d'assemblée pour le conseil communal ;

**DECIDE,**

Par vote à haute voix

Par 18 voix pour et 4 abstentions (V. THOMAS, A. LADURON, L. DUCARME et V. DEHAVAY)

Article 1er : Monsieur Fabian PACIFICI, conseiller communal non membre du Collège communal en fonction, est désigné en tant que président d'assemblée du conseil communal. Le Bourgmestre, n'exercera dès lors pas cette présidence.

Article 2 : La mission s'éteindra au prochain renouvellement total des conseils communaux en décembre 2024, sauf application du § 5 de l'article L1122-34 ou autre motif de cessation du mandat.

Article 3 : Conformément à l'article L1122-7, § 1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le président de l'assemblée ne bénéficiera d'aucun avantage ou rétribution à l'exception d'un double jeton de présence lorsqu'il préside effectivement toute la séance du conseil.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement du président d'assemblée, cette fonction de présidence est assumée par le bourgmestre ou celui qui le remplace qualitate qua, conformément au principe de l'article L1122-15.

Article 5 : Le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal fera l'objet d'une mise à jour reprenant l'application de la disposition susvisée au plus tôt.

La présente délibération sera envoyée à l'autorité provinciale.

o o o

M PACIFICI prend la parole :

*« Chers membres du Conseil je souhaitais vous dire quelques mots, je commencerais par deux clins d'œil. Le premier est plutôt une précision, je vous informe mes chers collègues que e n'est nullement par nostalgie que j'ai gardé un colback de marcheur sur ma tête. Le confinement ma causé quelques soucis capillaires que je vais bientôt régler. je tiens donc à m'excuser pour ce style quelque peu négligé.*

19 mai 2020

*Ensuite, et Vincent Demars ainsi qu'Eric Fourmeau comprendront tout à fait le sens de l'anecdote, si un jour on m'avait dit que je deviendrais président du Conseil Communal le jour du traditionnel Raclot de la Saint Roch... Cela aurait été la source d'un énorme fou rire avec mes amis marcheurs, je suis convaincu.*

*Trêve de plaisanterie, j'aimerais tout d'abord saluer l'excellent travail qu'a réalisé mon prédécesseur, que je viens déjà de citer. Vincent Demars, qui durant 18 mois s'est appliqué admirablement à la tâche et qui avait déjà réussi à donner à la fonction un caractère particulier, remplissant ainsi la mission nouvelle formule, qui a vu le jour au début de cette mandature.*

*Cela me met une petite pression, avouons-le, mais je sais que je pourrai compter sur ses conseils et ceux de madame la Directrice Générale pour faire de mon mieux afin d'honorer cette présidence d'assemblée, ce qui accomplit personnellement une étape supplémentaire dans la passion que j'ai pour la chose publique et principalement pour le travail municipal au service de la communauté.*

*Enfin je me permets de trahir quelque peu, le suspens de la suite des débats, et évoquant brièvement l'attachement que j'ai pour chacune des personnes qui ce soir poseront un acte historique pour notre Ville de Thuin, et particulièrement pour deux d'entre eux. Tout d'abord en résumant le lien que j'ai avec Marie-Eve par un souvenir essentiel pour nous. Hasard du calendrier, il y'aura 18 ans demain, tu m'annonçais, un lundi de Saint Roch, Rue du Fosteau, mon entrée comme éducateur-médiateur au sein du service quartiers que tu venais de mettre en place en tant qu'échevine. Quel chemin parcouru. Un chemin de caractère. Un très beau chemin. Qui continue à s'écrire...*

*Et last but not least, Paul, qui par son engagement politique, a influencé largement ma décision de m'installer définitivement à Thuin, et donc d'être autour de la table ce soir. Cette forme d'extra-terrestre qui presque quotidiennement me titille par sa motivation, et quelques fois par une certaine mauvaise foi. Je le remercie en tant que leader, collègue, copain, conseiller, pote, moqueur, patron, et enfin et surtout en tant qu'Homme de qualité. Merci pour cette énergie, merci d'avoir construit tout ce parcours pour ta ville et ses habitants. Merci d'avoir fait hier, ce Thuin d'aujourd'hui et de passer la main pour qu'elle soit prête pour demain.*

*Baden Powell disait : "L'ambition de faire le bien est la seule qui compte". C'est ce qui animera ma présidence au sein de ce conseil. Merci. »*

#### **4. DÉMISSION DE MADAME VAN LAETHEM EN TANT QUE CONSEILLÈRE ET PRÉSIDENTE DU CPAS - ACCEPTATION.**

La délibération suivante est prise :

##### **LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

Vu l'article 25 de la loi organique des CPAS;

Vu la lettre datée du 12.03.2020 par laquelle Madame Marie-Eve VAN LAETHEM, Présidente du CPAS, présente sa démission en qualité de conseillère et en conséquence de Présidente du CPAS, étant appelée à siéger en qualité de Bourgmestre dans le Collège communal ;

##### **DECIDE,**

d'ACCEPTER la démission de Mme VAN LAETHEM en qualité de conseillère et Présidente du CPAS de Thuin.

#### **5. DÉMISSION DE MONSIEUR VINCENT CRAMPONT EN SA QUALITÉ D'ÉCHEVIN - ACCEPTATION**

La délibération suivante est prise :

##### **LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

Vu la lettre datée du 12.03.2020, par laquelle Monsieur Vincent CRAMPONT fait part de sa décision de remettre son mandat d'Echevin tout en conservant sa qualité de Conseiller Communal ;

Vu l'article L1123-11 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

##### **DECIDE,**

d'ACCEPTER la démission de Monsieur Vincent CRAMPONT en tant qu'Echevin. Celui-ci garde sa qualité de Conseiller Communal.

#### **6. DÉSIGNATION DE MONSIEUR VINCENT CRAMPONT EN TANT QUE CONSEILLER DU CPAS**

La délibération suivante est prise :

##### **LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

19 mai 2020

Vu sa délibération du 03.12.2018 portant élection des conseillers de l'action sociale conformément à la loi du 08 juillet 1976, organique des CPAS, à savoir :

- pour le groupe PS : VAN LAETHEM Marie-Eve, DELORY Christian, MEESEN Anne, LEGEIN Sylvain et LEJEUNE Sarah
- pour le groupe MR : MICHOT Geneviève et CAWOY Corentin
- pour le groupe IC : DEMARS Marie-Paule
- pour le groupe ECOLO : LONTIE Anne-Françoise

Vu la démission de Monsieur CAWOY et l'installation de Monsieur USE en date du 28 mai 2019;

Vu ses délibérations de ce jour acceptant la démission de Madame Marie-Eve VAN LAETHEM, en tant que conseillère et Présidente du CPAS et de Monsieur Vincent CRAMPONT, en tant que 2ème Echevin ;

Vu l'acte de présentation déposé par le groupe P.S. en vue du remplacement de Madame VAN LAETHEM, Monsieur Vincent CRAMPONT est de plein droit élu en qualité de conseiller du CPAS ;

**DECIDE,**

Monsieur Vincent CRAMPONT garde son mandat de conseiller communal.

La présente délibération sera transmise à l'autorité régionale et au Collège provincial.

**7. DÉMISSION DE MONSIEUR PAUL FURLAN EN SA QUALITÉ DE BOURGMESTRE - ACCEPTATION**

La délibération suivante est prise :

**LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

Vu le courriel daté du 02.03.2020, inscrit le 02.03.2020, par lequel Monsieur Paul FURLAN fait part de sa décision de remettre son mandat de Bourgmestre tout en conservant sa qualité de Conseiller Communal;

Vu l'article L1123-7 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

**DECIDE,**

d'ACCEPTER la démission de Monsieur Paul FURLAN en tant que Bourgmestre. Celui-ci garde sa qualité de Conseiller Communal.

**8. APPROBATION D'UN AVENANT AU PACTE DE MAJORITÉ**

La délibération suivante est prise :

**LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

Vu l'article L1123-2 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le pacte de majorité, signé entre les groupes PS et IC, approuvé en séance publique du Conseil Communal le 03.12.2018 constituant le Collège Communal comme suit :

**P Bourgmestre:** Paul FURLAN

**P Echevins:**

1. Karine COSYNS
2. Vincent CRAMPONT
3. Patrice VRAIE
4. Pierre NAVEZ
5. Yves CAFFONETTE

**P Présidente du CPAS** pressentie : Marie-Eve VAN LAETHEM

Vu les démissions actées ce jour de Monsieur Paul FURLAN en sa qualité de Bourgmestre, de Madame Marie-Eve VAN LAETHEM en sa qualité de conseillère et Présidente du CPAS et de Monsieur Vincent CRAMPONT en sa qualité d'Echevin;

Vu l'avenant au pacte de majorité susvisé portant sur la modification de la composition du Collège communal ainsi que sur son ordre de préséance, remis à Madame la Directrice générale le 13.03.2020;

**DECIDE,**

Par vote à haute voix, par 18 voix pour et 4 abstentions (V. THOMAS, A. LADURON, L. DUCARME et V. DEHAVAY)

D'APPROUVER l'avenant au pacte de majorité portant sur la composition du Collège communal et son ordre de préséance, à savoir :

▷ **Bourgmestre:** Marie-Eve VAN LAETHEM

▷ **Echevins:** 1. Karine COSYNS  
2. Patrice VRAIE  
3. Pierre NAVEZ  
4. Yves CAFFONETTE  
5. Vincent DEMARS

▷ **Président du CPAS pressenti :** Vincent CRAMPONT

La présente délibération sera transmise à l'autorité régionale.

#### 9. PRESTATION DE SERMENT DU BOURGMESTRE

La délibération suivante est prise :

##### **LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

Vu sa délibération de ce jour approuvant un avenant au pacte de majorité portant désignation de Madame Marie-Eve VAN LAETHEM en qualité de Bourgmestre;

Vu l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui prévoit une prestation de serment du Bourgmestre;

Vu sa délibération du 03.12.2018 portant vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation des membres du Conseil communal;

Considérant que le Bourgmestre élu par le pacte de majorité ne tombe pas dans un cas d'incompatibilité visé à l'article L1125-1 à 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant dès lors que rien ne s'oppose à la validation de ses pouvoirs en tant que Bourgmestre ;

##### **DECLARE**

Les pouvoirs du Bourgmestre Marie-Eve VAN LAETHEM sont validés.

Madame VAN LAETHEM prête ainsi, entre les mains du Président, le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et dont le texte suit : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

La Bourgmestre Marie-Eve VAN LAETHEM est dès lors déclarée installée dans sa fonction.

La présente délibération sera envoyée à l'autorité provinciale.

#### 10. PRESTATION DE SERMENT DE MONSIEUR VINCENT DEMARS EN QUALITÉ D'ECHEVIN

La délibération suivante est prise :

##### **LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

Vu sa délibération de ce jour approuvant un avenant au pacte de majorité portant désignation de Monsieur Vincent DEMARS en qualité de 5<sup>ème</sup> Echevin;

Vu l'article L1126-1 § 2 alinéa 5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu sa délibération du 03.12.2018 portant vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation des membres du Conseil communal;

Attendu que Monsieur Vincent DEMARS ne se trouve dans aucun des cas d'incompatibilité, d'incapacité ou de parenté prévus par les articles L4125-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et 68bis de la loi électorale communale et continue, en conséquence, à réunir les conditions d'éligibilité requises;

##### **DECIDE,**

D'admettre à la prestation du serment constitutionnel Monsieur Vincent DEMARS, dont les pouvoirs ont été vérifiés.

Ce serment est prêté immédiatement par le titulaire, entre les mains du Président, dans les termes suivants : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

La présente délibération sera transmise, en double expédition, à Mr le Gouverneur de la Province.

o o o

M PACIFICI sollicite une suspension de séance à 19h57 afin de permettre à M CRAMPONT de prêter serment dans les mains de la Bourgmestre en tant que Conseiller de l'Action sociale ; celle-ci reprend à 20h00.

#### 11. PRESTATION DE SERMENT DU PRÉSIDENT DE CPAS EN QUALITÉ DE MEMBRE DU COLLÈGE COMMUNAL

Monsieur Vincent CRAMPONT est invité à prêter le serment suivant, prescrit par l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation : "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge", il exécute cette formalité entre les mains de Monsieur Fabian PACIFICI, Président du Conseil, et est déclaré installé dans ses fonctions de membre du Collège communal, avec effet à dater de ce jour.

o o o

Le Président donne la parole à Mme VAN LAETHEM :

*« Monsieur le Président, Chers Collègues, Madame la Directrice générale,*

*Chers amis, qui honorez, par votre présence, cette séance très particulière du Conseil de notre Ville,*

*Chers amis de la presse,*

*Se retrouver le lendemain d'une Saint Roch que nous avons tous vécu « autrement », dans un espace que pratiquons tous, mais autrement, dans d'autres circonstances, avec une organisation et des équipements pour le moins inédits, ce Conseil communal s'inscrit dans ce monde à l'envers dans lequel nous sommes tous plongés depuis plus de 2 mois.*

*Qu'à cela ne tienne, l'expression de la démocratie communale doit continuer, notre Ville doit être gérée par ceux que le citoyen a désignés pour le faire et nous y sommes évidemment très attentifs. Votre présence aujourd'hui démontre qu'il était important de partager ce moment.*

*En 20 ans de présence autour de cette table, j'ai vécu des moments animés, enthousiastes, émouvants, tristes parfois, très drôles à d'autres moments, des moments bizarres, d'autres très solennels, mais je pense que celui-ci est le seul qui est tout cela à la fois.*

*Débarrassée d'enjeux partisans et des frustrations qui accompagnent souvent les lendemains électoraux, cette séance est pourtant celle de changements majeurs pour notre Ville. Des changements qui ont la forme d'un bouleversement profond, il faut bien le reconnaître, mais qui n'en auront pas le fond ni pour le citoyen, ni pour l'administration. Je vous rassure.*

*Ils ont été préparés, concertés et, il faut bien le dire, très longuement mûris.*

*D'abord : une nouvelle équipe.*

*Un nouveau Président du Conseil, Fabian Pacifici, qui a fourbi ses armes comme chef de groupe pendant plus d'un an. Il a eu l'occasion de jauger chacun d'entre-nous et mènera nos débats avec ordre, méthode et, très certainement, l'enthousiasme dont il fait preuve dans tout ce qu'il entreprend. Quelque chose me dit qu'il faudra le tempérer davantage que le pousser...*

*Un nouvel Echevin, Vincent Demars, dont nous avons tous pu mesurer l'engagement et la compétence lorsqu'il présidait ce Conseil. Des qualités qui lui seront précieuses pour prendre à bras le corps ses nouvelles responsabilités. Lui aussi se prépare à cette fonction depuis des mois. On est très heureux de te voir franchir maintenant les portes du Collège et pour marquer ce « passage » des portes du Collège, et t'accueillir comme il se doit, j'ai décidé de te remettre le « costume » de la fonction. C'est mon écharpe, elle m'a accompagnée dans tous les moments officiels importants pour notre Ville. Elle est maintenant la tienne. Je sais que tu lui feras honneur !*

*Le suivant n'est pas vraiment nouveau, mais il change de fonction. C'est notre nouveau Président du CPAS qui va mettre ses compétences et l'expérience qu'il a acquises depuis 12 ans dans tous les départements communaux au service d'une politique sociale ô combien nécessaire. Je sais, Vincent que tu le feras avec toute l'empathie et la rigueur dont tu es capable.*

*Une nouvelle Bourgmestre, qui aura à cœur de faire tourner cette belle équipe dont la majorité reste en place (Pierre Navez, Patrice Vraie, Yves Caffonette, Karin Cosyns) en permettant à chacun, majorité comme opposition, je m'y emploierai en tous cas, de donner le meilleur de lui-même. Dans les prochaines semaines, ce n'est pas l'objet aujourd'hui, je vous exposerai les priorités dans notre programme de majorité, voté dans cette enceinte, sur lesquelles je souhaite mettre l'accent.*

*L'événement du jour, c'est bien le changement de celui qui présidait à la destinée de notre Ville depuis près de 20 ans, malgré que la Région wallonne nous l'ait emprunté pendant quelques années.*

*Ce moment est important pour toi, Paul. Il l'est aussi pour moi...*

*Certains événements dans la vie provoquent des flashes qui font que 20 ans se déroulent en quelques secondes. Et chaque fois que je pense à ton départ, ce sont des tonnes d'images qui se bousculent dans ma tête, en caléidoscope.*

*Tes débuts dans la salle de la rénovation devenue aujourd'hui la bibliothèque*

*Ces mots de Bernard Baille qui te voyait « lion avec une tête de bèdo »*

*Cette équipe qu'on a formé avec Philippe Blanchart, riche de nos différences, mais d'une complicité sans failles. Je n'oserais pas dévoiler ici les blagues que vous faisiez et dont vous riez tous les 2 comme des potaches, très fiers de vos coups... Ces discussions parfois très dures en Collège et le divorce avec Denis Ducarme*

*Tes larmes à chaque mariage même quand tu vois les mariés pour la première fois*

19 mai 2020

*Cette soirée électorale où tu as dépassé tous les plafonds en voix de préférence  
L'inauguration de notre hôtel de ville avec Philippe Courard Un discours de vœux au personnel où tu as évoqué, de façon très cavalière, la garde-robe d'une Echevine présente. Ces Saint-Roch où la moitié de la population thudinienne se pendait à ton cou  
Ces sujets pour lesquels tu peux t'emballer sans que personne ne comprenne bien pourquoi,  
La venue du Roi Albert à la Distillerie de Biercée  
L'inauguration des Jardins suspendus sous une pluie battante Certaines négociations syndicales où il valait mieux être sur notre banc que sur le banc d'en face,  
Ton côté « professor » quand qqn ose ne pas écouter quand tu parles  
Tes tenues décontractées, tes cheveux parfois en bataille.  
Ton immense bienveillance pour la faiblesse de l'autre  
Toujours, je t'ai vu très humain dans chacune des situations. Des mots parfois très durs, tu en as eu, mais jamais la moindre volonté de blesser.  
Après 20 ans, 2 choses au moins parviennent encore à me surprendre : ta mauvaise foi légendaire et la confiance a priori que tu as dans les gens, dans la vie, dans ta bonne étoile. Les 2 t'auront tiré de bien des embarras et permis de faire des merveilles.  
Si tu ne fais pas l'unanimité -100 0/0- électorale, - mais qui peut la faire ? - tu la fais dans le cœur des gens. Et c'est ça qui est le plus important pour toi.  
Ton empathie, ton sens de la fête et ta joie de vivre auront coloré notre Ville pendant toutes ces années et, dans une juste répartition des tâches, en fonction des dispositions naturelles de chacun, je souhaite que tu poursuives -a minima- ton action sur ce terrain-là.  
Pour le reste, je mettrai toute la conviction dont je suis capable et le sens des responsabilités que j'ai appris à développer à tes côtés pour poursuivre le chemin que nous avons tracé ensemble.  
Au nom de ce Conseil, au nom de l'ensemble de l'administration et au nom de tous les citoyens thudiens : merci pour ton investissement, pour le temps infini que tu as consacré à ta Ville, et merci pour la manière, aussi ! »*

M CAFFONETTE intervient à son tour : « Le mot de la fin, certainement pas.

*Paul merci pour notre parcours, 7464 jours, de souvenirs.*

*1999, arrive à la Ville de Thuin un jeune aux cheveux noirs ébouriffés et qui est devenu blanc aujourd'hui.*

*Merci pour tout ce que tu as apporté à notre Ville, on te dit merci....merci »*

Ensuite, Mme COSYNS :

*« Paul,*

*Vu la solennité de ce moment, je prends la parole au nom du groupe IC et comme échevine qui a partagé avec toi 8 ans de gestion communale.*

*Notre groupe IC a côtoyé un bourgmestre majoritaire qui a osé l'initiative d'ouvrir la gestion communale à d'autres partenaires politiques en 2012. Durant cette cohabitation, nous avons apprécié tes qualités de chef de file.*

*Notre groupe IC a côtoyé un bourgmestre omniprésent, accessible et pragmatique.*

*Dans les dossiers épineux, sujets à opposition (budget, entretien, aménagement du territoire), tu pratiques l'écoute. Tu entends les questions et les doutes. Tu demandes des précisions. En définitive, tu prends les décisions, mais toujours en homme de dialogue responsable.*

*Notre groupe IC a côtoyé un bourgmestre de terrain. Tu participes à toutes les réunions et activités de la Ville. Tu ne négliges aucun citoyen et tu restes en permanence disponible pour chacun.*

*Notre groupe IC a côtoyé un bourgmestre entrepreneur qui a mené à bien de nombreux dossiers pour sa Ville. Je laisse à chacun d'entre nous le choix de son dossier le plus abouti.*

*Echevine IC j'ai côtoyé un homme alliant bonhommie et autorité, émotivité et courage.*

*Notre groupe IC souhaite la bienvenue à Vincent Demars comme échevin et à Fabian Pacifici comme président du Conseil Communal.*

*Tu confies aujourd'hui à Marie Eve les clés de la Ville qui cèlent tous les accords que tu as su nouer avec tes partenaires. Sur ce point, notre groupe est donc confiant. Pour nous, le terme de la rénovation de la Maison Communale de Thuillies est vraiment un dossier emblématique qui unit nos deux bourgmestres.*

*Notre groupe IC devine aisément que, comme conseiller communal et député régional, tu resteras encore très proche de ta Ville et de sa gestion, toujours soucieux du meilleur pour Thuin et ses villages.*

*Bon vent Paul ! »*

M Ph LANNOO étant retenu pour des raisons professionnelles, Mme THOMAS prend la parole :

*En cette période particulière où rien ne se déroule comme prévu et en l'absence de Philippe Lannoo, juste un petit mot...*

*Ce jour, à cette heure, une grande partie des Thudiens devraient vaquer à des activités différentes. Rangement, nettoyage ... Certains, se remettraient doucement de leur we, costumes lavés, tonneaux vidés, d'autres seraient sur la foire avec les plus jeunes, d'autres aussi, seraient en pleine séance de maquillage et déguisement, d'autres encore diraient « la dernière après je m'en vais » ... La ville retrouverait un visage presque habituel....*

*Bref, un jour de raclot.... Ce mot n'est pas dans le dictionnaire classique, mais son sens folklorique, évoque la fin des activités, le dernier jour de ..., la clôture.... Fin, dernier jour, clôture...un parallèle facile à faire. Et vu le nombre de marcheurs ou anciens, présents dans cette assemblée....*

*Cher Paul, c'était, d'une certaine manière, le jour pour « clôturer », passer le flambeau de ce titre de 1<sup>e</sup> officier....pour redevenir simple soldat....*

19 mai 2020

*Un bref retour sur cette longue carrière, plusieurs uniformes, plusieurs postes, une montée en grades, des tirs parfois mal ordonnancés, la scission d'un peloton, des changements de sous-officiers, mais toujours avec l'objectif de ramener les troupes au campement, saines et sauvées.*

*Aujourd'hui, ce flambeau passe dans les mains d'une officière (ce mot, non plus, n'est pas dans le dictionnaire), une femme officier donc, ou adjudante (qui va faire des envieuses dans un certain milieu) nous te souhaitons bon vent dans cette fonction pas totalement inconnue.... Un mot aussi pour le nouveau grade de Vincent (Demars), déjà habitué aux dorures, bonne route dans cette nouvelle fonction, et pour Fabian, qui apprendra que manier la canne, ce n'est pas si évident que cela ... Et puis toi aussi Vincent (Crampont), qui changes de composante et qui devras comprendre que ce n'est pas facile de remplacer une femme, quel que soit son grade !*

*A vous 5, et au nom du groupe MR, bon vent dans vos nouvelles fonctions....*

*Nous félicitons aussi à la directrice générale pour sa nomination ....*

*Merci de nous avoir fait vivre cette « forme » de raclot ! »*

Mme LONTHIE intervient également :

*« Monsieur Furlan, Paul,*

*Nous n'allons pas reprendre ici la liste exhaustive de ce qui a été annoncé, commencé, réalisé à Thuin au long de ces 20 longues années d'opposition, aussi longues que tes années de maiorat...*

*Nous allons en souligner quatre, qui tenaient selon nous, vraiment au coeur des Thudiens:*

*-la rénovation du Gai Séjour, et plus proche, la création du Quartier du Houillon qui sont deux réalisations à portée sociale évidentes et nécessaires*

*-un budget en équilibre, équilibre précaire, certes, mais contrôlé*

*-l'excellent projet « Imagine-Thuin »,....l'intermède covid-19 ne peut pas en ralentir sa mise en oeuvre si bien commencée, nous y veillons*

*-et enfin, à titre plus personnel, le geste courageux de ce jour doit être ici souligné : c'est la notion de démocratie qui y gagne*

*Bonne route, Paul, ta détermination et ta conviction t'ont permis de diriger la ville de Thuin d'une main de maître ces 20 dernières années, , que tes projets futurs te trouvent animé de cette même conviction et de cette même détermination, gages certain de réussite.J'ai lu quelque part « une vie sans risque est une vie sans sel et sans piment », ce sont tes mots. Bonne route donc,.... bien assaisonnée . »*

C'est avec une émotion non dissimulée que M FURLAN remercie l'assemblée.

Le Président prononce le huis clos.

## SEANCE PUBLIQUE

### **13 PRESTATION DE SERMENT DE LA DIRECTRICE GENERALE**

Désignée à la séance du Conseil communal de ce jour en qualité de Directrice générale à titre définitif, Madame LAUWENS est invitée à prêter le serment suivant, prescrit par l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation : "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge" entre les mains de Monsieur Fabian PACIFICI, Président du Conseil.

**L'ORDRE DU JOUR EST AINSI EPUISE, LE PRESIDENT LEVE LA SEANCE A 21h10.**

La Directrice générale,

Le Président,

La Bourgmestre,

Ingrid LAUWENS.

Fabian PACIFICI.

Marie-Eve VAN LAETHEM.